

Rencontre publique « L'eau en Eure-et-Loir, Demain »

8 février 2019 Espace Soutine - Lèves

Organisée par Eure-et-Loir Nature

*avec le soutien de la DREAL et de la Région Centre Val de Loire,
et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie*

1

Compte-rendu

Rencontre animée par Laurence GARCIA, journaliste

Accueil :

Monsieur Rémi Martial, Maire de Lèves et Conseiller départemental, accueille les participants et souligne le rôle de l'agglomération de Chartres Métropole et d'Eure-et-Loir Nature dans leur aide à la sensibilisation et la prise en compte des problématiques de l'eau dans l'agglomération. Cette rencontre ouvre un débat libre utile pour progresser dans ce domaine en recherchant des pistes d'actions concrètes.

Michel Cohu, Président d'Eure-et-Loir Nature (excusé, message vidéo) : rejeter la politique du « chacun pour soi », car l'eau nécessite une œuvre partagée et un véritable échange dans lequel tout le monde prend sa part de responsabilité à son niveau.

Joël Aubouin, Vice-président d'Eure-et-Loir Nature : L'eau n'appartient à personne et les problèmes viennent de notre difficulté à nous partager un bien commun. Le mouvement contestataire qui défraye l'actualité est parti de l'inégalité devant les prélèvements des taxes, problème qui touche aussi l'exploitation et la distribution de l'eau. Un rapport de la Cour des Comptes critiquait récemment la gestion des deniers publics en matière de politique de l'eau et l'usage de fonds de la Politique Agricole Commune (PAC) en la matière (7 milliards d'euros). Or, chaque Français a consommé en moyenne 125 litres d'eau en bouteille en 2018, avec tout ce que cela entraîne comme impacts en termes de production et rejets de matières plastiques, de transport et de pollutions etc. On peut en déduire que bien souvent, et notamment en ce qui concerne le coût de l'assainissement, les administrés ne voient guère appliqué le principe « pollueur-payeur ».

Première partie : L'ETAT DES LIEUX

Les Powerpoints présentés par les intervenants de cette partie sont disponibles sur demande auprès d'Eure-et-Loir Nature (asso@eln28.org).

INTERVENTIONS

Agences de l'eau Seine Normandie (Loïc Guézennec, chef du service milieux aquatiques et agriculture) et Loire-Bretagne (Nicolas-Gérard Camphuis, directeur territorial Centre Loire).

Eaux superficielles : l'état est bon sur les têtes de bassin, mais se dégrade au fil des cours d'eau (apport de nutriments, biologie...) Eaux souterraines : état médiocre pour beaucoup due aux excès d'azote.

Cartes disponibles sur les sites de la DDT 28 :

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Publications/Connaissance-de-l-Eure-et-Loir/L-atlas-cartographique> et Eaufrance (<https://www.eaufrance.fr/>). Un état des lieux est en cours pour préparer les futurs SDAGE. Rappel que l'action globale des Agences qui s'inscrit dans les objectifs de la Directive-cadre sur l'eau (DCE), porte davantage sur le préventif que sur le curatif. Il faut ajouter aujourd'hui les Plans de gestion des Risques inondations (PGRI) et les stratégies d'adaptation au changement climatique dont les Agences se sont récemment dotées. La DCE fait obligation de consulter la population à chaque grande étape de la gestion de l'eau. La rencontre de ce jour s'inscrit dans la consultation en cours (jusqu'au 2 mai 2019) sur les questions importantes des futurs SDAGE 2022/2027. Il est très important d'y participer.

Agence française de la biodiversité (Bertrand Lhoste, chef du service départemental d'Eure-et-Loir)

Application de la réglementation en vigueur concernant l'eau : respect des zones de non traitement, loi de 2016 sur la continuité écologique, interdiction de certains produits phytosanitaires, interdiction de prélèvements pour certains usages en cas de sécheresse, interdiction d'effectuer des travaux non autorisés sur les milieux aquatiques et humides.

Agence régionale de santé - délégation départementale d'Eure-et-Loir (Elodie Austruy, responsable pôle santé publique et environnementale)

4,4 % de la population eurélienne reçoit au robinet une eau non conforme au regard des paramètres nitrates et pesticides. Ce taux a été divisé respectivement par 3 et 5 en 10 ans. Cette nette amélioration de la qualité de l'eau distribuée est principalement due aux actions correctives mises en œuvre par les collectivités (recherche de nouveaux captages, interconnexion, dilution, stations de traitement...). Néanmoins, il faut poursuivre les efforts, particulièrement sur la qualité de la ressource. L'eau du robinet présente également d'autres enjeux sanitaires liés à la présence de chlorures de vinyle monomère, de sélénium ou de perchlorates selon les secteurs géographiques. L'ARS conseille aux fournisseurs d'eau de mettre en œuvre une démarche qualité de type « Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux » afin d'anticiper au mieux tout événement pouvant perturber l'approvisionnement ou la qualité de l'eau distribuée.

Direction départementale des Territoires (Raphaël Démolis, chef service gestion des risques, eau et biodiversité)

La qualité de l'eau en Eure-et-Loir est très préoccupante : 30 captages sont qualifiés de prioritaires en raison du nombre d'habitants desservis et de la qualité de l'eau en sortie. Malgré les actions réalisées ou en cours, peu d'évolution constatée de la qualité de l'eau brute sur les captages où des projets d'action de protection sont en cours. Des projets expérimentaux sont en place sur deux captages : Dammarie et Saint Denis les Ponts (cultures à bas niveau d'intrants tels que le miscanthus, le chanvre, la luzerne, le sarrasin...) La protection des captages va de pair avec le développement de filières dont les agriculteurs puissent vivre.

ECHANGES

‡ **Participant : Que faire en cas de pollution par des hydrocarbures dans une rivière ?**

↳ **Bertrand Lhoste, (Agence Française de la Biodiversité)** : L'identification des émetteurs est souvent compliquée en raison de la capacité de ces produits à se répandre et leur grande volatilité, rendant éphémère leurs traces visibles (irisations). En 2018, l'AFB a engagé deux procédures d'infractions pour de tels rejets sans que la procédure n'ait encore pu aboutir. Il met aussi l'accent sur la toxicité d'hydrocarbures moins connus mais plus persistants ; les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

‡ **Dominique Béchin, (Union Fédérale des Consommateurs 28)** : l'UFC a engagé une grande enquête en 2018 sur les captages d'eau prioritaires et sur les captages fermés qui masquent la dégradation des eaux brutes. Autre sujet de préoccupation, le projet d'A154 qui impactera – outre 45.000 habitants – des zones agricoles et naturelles mais aussi un captage protégé à Vernouillet sur 4502 ha. L'agglomération de Dreux a décidé d'affecter le captage secondaire de Vert-en-Drouais à un rôle de sauvetage et de remplacement en cas de sinistre sur le captage principal. La Fédération Environnement Eure & Loir (FEEL) a fait un recours à l'encontre de ce choix et s'étonne qu'aucun organisme officiel ne se soit mobilisé face à ce risque de pollution d'un captage.

↳ **Elodie Austruy, (Agence Régionale de Santé)** : sur la question des analyses sur les captages et nappes, le site de l'ARS donne les résultats des fréquents relevés et taux qui sont publics. Les analyses concernent aussi bien les captages que les points de collecte avant distribution (aux châteaux d'eau). L'objet de l'ARS est la santé humaine. Ses services se concentrent donc sur la potabilité aux points de distribution. Le captage de Vert-en-Drouais date des années 1980 et a été maintenu jusqu'ici pour pallier surtout à un déficit de quantité plus que de qualité du captage principal. Par rapport à l'A154, il est possible de consulter l'avis de l'Autorité environnementale sur le site de la DREAL.

‡ **M. Christian Tirloy de l'Association de Protection de la Vallée de la Drouette (APVD)** : Des ouvrages dans le lit majeur de la Drouette ont été construits sans qu'il n'y ait eu l'air d'avoir la moindre étude d'impact sur le milieu aquatique et sur le risque inondation. Aucune enquête publique n'a d'ailleurs eu lieu. Les riverains se trouvent aujourd'hui confrontés à une défaillance dans la prise en compte du risque à l'échelle du bassin versant de la Drouette par suite d'une mauvaise gestion du massif forestier de Rambouillet. La Drouette qui a surpris en 2016 par sa crue est affluent de l'Eure et un effet cumulé de crues de ces deux cours d'eau à leur confluence pourrait s'avérer dramatique.

↳ **Raphaël Démolis, Direction Départementale des Territoires** : la compétence inondation dans le transfert récent « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) est encore mal pris en charge par les collectivités locales qui en sont désormais les destinataires. Ce

transfert de compétence se fait malgré tout progressivement. Sur le Val Drouette, l'Etat sera vigilant au bon respect du Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI) en vigueur.

‡ **Mme Michèle Martin, maire de Saint-Piat**, constate qu'en matière de pollution par les hydrocarbures, un cas signalé sur sa commune n'a pas été élucidé. Elle déplore que la répartition des missions entre syndicats de rivières et autres établissements de coopération intercommunale soit demeurée incohérente. Aujourd'hui encore, l'ouverture des vannages des moulins pose problème et suppose une prise en mains des maires et du préfet.

↪ Sur ce point, **M. Démolis** renvoie aux tables rondes dont les thèmes recourent la question...

Seconde partie : TABLES RONDES

➤ **Table ronde n° 1 : Les enjeux de la ressource en eau**

INTERVENANTS

- M. Michel Plovie, représentant de la Chambre d'Agriculture en remplacement de Monsieur Eric Thirouin (empêché)

Présentation d'une vidéo exposant les actions agricoles sur une Aire d'Alimentation de Captage d'eau potable chez un agriculteur accompagné par la Chambre d'agriculture pour préserver la qualité de la ressource en eau. Cet agriculteur témoigne de ses pratiques pour limiter la fuite des nitrates issus de la minéralisation de l'azote organique des sols. Ce dispositif qui a fait ses preuves est intégré dans les plans d'actions agricoles validés par les comités de pilotage composés des agences de l'eau, des services de l'état, des collectivités, des organisations professionnelles agricoles et des agriculteurs. Malheureusement, aujourd'hui, il est regrettable que l'agence de l'eau Loire-Bretagne ne soutienne plus financièrement les réseaux de reliquats d'azote (mesure en fin de culture, en entrée d'hiver et en sortie d'hiver) qui servaient d'indicateurs. La Chambre d'agriculture multiplie les actions en faveur de la préservation de la ressource en eau (réunions techniques, promotion des cultures intermédiaires pour piéger l'azote, gestion de la fertilisation azotée...). Elle propose des itinéraires culturaux adaptés pour une bonne gestion de l'azote et limite au maximum les risques de fuites des nitrates vers les ressources en eau.

La recherche de solutions est une priorité de la Chambre d'agriculture en consacrant 20 % de son budget à l'élaboration de références, la mise en place d'essais et la valorisation de ces travaux de recherche. La Chambre d'agriculture accompagne des systèmes de production différents (agriculture intégrée, de conservation, biologique, conventionnelle...) avec le souci de limiter les impacts sur l'environnement. Un accompagnement individuel dans une démarche qualité certifiée est proposé aux agriculteurs. Il s'agit d'un diagnostic conseil global à l'exploitation nommé Diagagr'eau 28. Ce travail de co-construction entre l'agriculteur et son partenaire prescripteur donne naissance à l'écriture d'une feuille de route fixant des modifications d'un système de production plus vertueux.

En février, le ministre de l'agriculture a signé le contrat de solutions porté par une quarantaine de partenaires du secteur agricole. C'est une réponse concrète à l'engagement de productions agricoles compétitives et respectueuses de l'environnement.

Sur l'aspect quantitatif, un dispositif existe pour la gestion de la nappe de Beauce. Un système de distribution de volume par exploitation permet de partager équitablement et durablement la

ressource de cette nappe. Aujourd'hui, l'ensemble des utilisateurs, dont les irrigants, est satisfait de ce dispositif. C'est la Chambre d'agriculture via l'organisme unique mis en place qui pilote ce dispositif.

En conclusion de cette intervention, est présentée une vidéo de Jean-Yves DEBALLON, Président du syndicat d'eau de Saint-Denis-les-Ponts qui expose le cas de son territoire et d'un captage qui concerne près de 5 000 habitants. Il montre en quoi cette préoccupation de qualité de l'eau consommée concerne tout un chacun et que les agriculteurs participent pleinement à cette gestion par le biais des plans d'actions agricoles mis en place sur les aires d'alimentation de captage en eau potable. Il évoque les difficultés mais aussi les opportunités d'un transfert de compétence GEMAPI à l'horizon 2020.

- **M. Gilles Menou, porte-parole de la Confédération Paysanne** : L'eau est précieuse et doit être reconnue comme un bien commun. Concernant les volumes consacrés à l'irrigation en Beauce, parmi les cultures gourmandes en eau, l'arrosage concerne surtout le maïs. Or, sur le marché mondial, la majorité des productions de maïs émane de pays suffisamment arrosés par leur régime des pluies, ce qui rend notre maïs coûteux donc peu compétitif. D'où la question de l'opportunité de continuer à irriguer. De même, l'emploi d'eau d'irrigation pour la pomme de terre peut poser question sachant le peu de valeur ajoutée dont bénéficie cette culture. L'idée de stocker l'eau dans des bassines risque de s'avérer très coûteux et peu avantageux. De façon générale, l'irrigation ne devrait intervenir que ponctuellement pour sécuriser des récoltes de plantes adaptées aux conditions locales, mais pas comme principe indispensable à des cultures non adaptées. Sur la question des nitrates polluants par leur excès et de leur lessivage dans les sols, il faut rappeler le rôle bien plus polluant des pesticides. Le travail mené depuis quelques années par la Chambre d'agriculture doit d'ailleurs être salué sur ce point. Il est regrettable cependant que tous les agriculteurs ne jouent pas le jeu. Pourtant, des mesures comme les CIPAN (Cultures Intercalaires Pièges à Nitrates) restent simples et ont fait leurs preuves mais bien des progrès restent à faire. Ainsi, on ne peut que déplorer l'échec des campagnes *Ecophyto*, car la consommation des produits phytosanitaires ne diminue pas. Il faudra pourtant bien sortir de l'usage des produits phyto, c'est un modèle qui a atteint ses limites. En outre, la Cour des Comptes l'a souligné dernièrement, la répartition des aides publiques – européennes notamment – est mal orientées et les exploitants les plus vertueux sont ceux qui bénéficient des aides les plus faibles. Il faut donc les réorienter vers la performance environnementale, l'essor de l'agriculture biologique et la recherche d'objectifs d'intérêt général. C'est l'ensemble de la population qui devrait s'intéresser à la prochaine PAC 2021/2027.

- **Pauline Maridat, responsable du pôle « environnement et développement durable » à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat** : La CMA travaille depuis plus de dix ans sur ces enjeux. Le label « Imprim-Vert » par exemple existe depuis plus d'une décennie. Le label « éco-défi » est un autre exemple plus généraliste et plus récent. Le travail aujourd'hui porte sur les entreprises exploitant des garages et d'autres établissements émetteurs d'effluents polluants : salons de coiffure, pressings, restaurants, industries et artisanat de peinture etc. Tous désormais peuvent être suivis par la Chambre avec l'aide de l'Agence de l'Eau pour optimiser une gestion éco-responsable. La Chambre informe aussi sur d'autres aspects comme la phyto-épuration. C'est le cas du projet Oxygène, présenté brièvement par **M. Daniel Redouté, gérant à la retraite d'une entreprise de BTP**. Le projet Oxygène, bâtiment vitrine de la construction durable prévu en bordure de la rocade ouest de Chartres, mise sur une rétention de l'eau pluviale à la parcelle sur 10.000 m², au moyen de noues, mares, sols drainants etc.

- **M. Eric Chevée, membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie et Président du Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER)** : Le CESER travaille actuellement à un avis

sur les grandes questions des deux Schémas Directeurs d'Aménagement et de gestion des Eaux. La problématique environnementale est depuis quelques années entrée par la grande porte par le biais de la « Responsabilité Sociale des Entreprises » (« RSE »). Il reste qu'un grand principe, celui du pollueur-payeur, subit la difficulté à appréhender la source des émissions polluantes et que le plus souvent, c'est le producteur en bout de chaîne qui fait l'objet d'une focalisation. Des progrès restent à faire dans cette évaluation de la chaîne des responsabilités. De même, il serait souhaitable que soit portée une attention plus forte au problème du gaspillage de l'eau (jusqu'à 20% de pertes sur les réseaux selon lui). Il reste beaucoup à faire pour généraliser les bonnes pratiques. Les Commissions Locales de l'Eau doivent y participer en favorisant les échanges.

- **M. Jean-Louis Baudron, président de la communauté de communes « Cœur de Beauce »** (trois communautés de communes fusionnées) se retrouve au cœur de la problématique épineuse de la potabilité de l'eau distribuée. Les trois anciennes communautés de communes avaient engagé un travail en ce sens. Leur territoire de 25.000 habitants, voire 30.000 si l'on comptabilise les populations desservies sur le Grand Châteaudun et sur l'agglomération de Chartres, a été confronté à des épisodes de non-conformité de l'eau au robinet. L'amélioration est récente et, fin 2019, environ encore 2000 habitants devraient encore être concernés, mais seulement 0,6% des abonnés en 2021, selon toute vraisemblance... Le Conseil départemental effectue des recherches de captages potentiels sur la nappe de la Craie (sous-jacente à la nappe de Beauce). En attendant, sur les cinquante captages, il faudra probablement en réduire le nombre afin de mieux garantir leur surveillance. Il existe aussi des kilomètres de canalisations à surveiller (50 à 95% de pertes selon les communes). La sectorisation des réseaux permet de mieux localiser les pertes par fuites et d'y remédier. Des études sont menées pour améliorer la situation : ainsi, à Terminiers et au Puiset. Quant à l'assainissement individuel, à raison de 100 à 150 ventes par an, à l'occasion desquelles un contrôle est effectué avec mise en demeure de mise aux normes, il faudra des décennies pour aboutir. D'autres missions sont à poursuivre, comme le comblement des anciens forages communaux.

- **M. Thierry Crespo, pilote du directoire eau de France Nature Environnement Centre Val-de-Loire**, rappelle avant tout le particularisme de la Beauce ; sa perméabilité. Ainsi, les transferts vers les nappes se posent ici avec plus d'acuité. En région Centre, sur 49 unités de distribution dont l'eau est non conforme par rapport aux nitrates, 42 sont en Eure-et-Loir. Sur les pesticides, 58% des unités de distribution ont une eau non conforme. On comprend que le préventif sera une mission de longue haleine, mais en attendant le curatif coûte cher. Sur les aspects quantitatifs, près de 75 % des prélèvements se font en souterrain. Or, le niveau de la nappe de Beauce qui avait été maximal en 1986 a été minimal en 1994. Pourtant, les cultures sont toujours plus demandeuses en eau. Ainsi, le blé tendre est trois fois plus répandu qu'en 1974. Ces constats avaient, dans les années 2000, conduit à mettre en place la SAGE de la nappe de Beauce. Aujourd'hui encore, 150 millions de mètres cubes d'eau sont prélevés pour l'arrosage par pulvérisation (quand la consommation des ménages s'élève 20 millions de mètres cubes). Depuis 2012, les CIPAN sont obligatoires mais il estime que cette mesure s'apparente à « un pansement sur une jambe de bois ». D'une manière générale, nous nous adaptions mal au changement climatique. C'est ainsi qu'on parle de stockage et d'irrigation alors qu'on devrait songer en termes de reconversion des cultures, de reconstitution de la « trame verte et bleue » et d'amélioration de la gouvernance. Celle-ci doit en effet questionner les pratiques, comme pour les stockages en retenues - en soumettant des priorités comme celle de l'eau potable et de la biodiversité. De la même façon, se pose la question de la réforme des redevances. Enfin, il faut saluer le travail déjà engagé comme la campagne « Objectif zéro-pesticide dans nos villes et villages » menée conjointement par les communes et le réseau des associations de FNE Centre Val de Loire, dont Eure-et-Loir Nature.

ECHANGES

‡ **Gérard Breteaux de l'Union Fédérale des Consommateurs 28** : Le principe pollueur-payeur n'est pas respecté. Dans la situation actuelle, c'est le pollué qui paye. Pourtant un rapport de la Cour des Comptes considère que les actions curatives coûtent 2,5 fois plus cher que les actions préventives. L'UFC met ainsi en ligne depuis plusieurs années une cartographie des communes et de leur classement en la matière. Pour pousser à évoluer, l'Union entend peser dans la protection des captages pour garantir la qualité de l'eau distribuée.

‡ **Un participant** déplore que la nappe de Beauce ne se remplisse plus, suite aux comblements de fossés, drainages, remblais etc. et se demande comment il sera possible de retrouver les niveaux antérieurs.

↪ **M. Plovie (Chambre d'agriculture)** : Sur la nappe de Beauce, un Organisme unique de gestion des prélèvements a été mis en place. Il regroupe les agriculteurs concernés pour attribuer les volumes d'irrigation en fonction de l'état de la nappe.

‡ **Une participante** souhaite qu'on privilégie davantage les mesures de prévention en rétablissant les paysages fonctionnels comme les haies ou via des pratiques plus respectueuses comme la permaculture. Elle se demande si les jeunes agriculteurs se sentent davantage concernés et formés.

↪ **M. Plovie** atteste que les formations actuelles sont mieux orientées, les jeunes mieux sensibilisés et que l'obtention préalable des certificats d'emploi des phytosanitaires est une garantie qui est efficace.

↪ **M. Gilles Menou (Confédération paysanne)** reconnaît que la perte de diversité écologique est un vrai problème et que sur ce point la Politique Agricole Commune européenne (PAC) est un enjeu. Cependant, l'application de la PAC fait qu'aujourd'hui, son exploitation n'a guère changé physiquement, ses cultures non plus. Seules ont changé les circonstances et les conditions économiques. L'agriculture s'est trop spécialisée. La concurrence mondiale néo-libérale rend difficile une véritable évolution.

‡ **Une participante** s'interroge sur la méfiance aujourd'hui constatée vis-à-vis de l'eau tirée au robinet. Dans sa commune comme dans chaque mairie, les analyses sont portées à la connaissance du public par affichage, mais comment faire pour que la population se sente concernée et intéressée à consulter ces résultats ? Comment fournir aussi un autre type d'information ?

↪ **M. Jean-Louis Baudron (Communauté de communes Cœur de Beauce)** rappelle que l'information en mairie est obligatoire. Les sites internet des communes peuvent aussi communiquer ces données. On trouve aussi des informations sur les factures d'eau.

↪ **Mme Elodie Austruy (ARS)** : l'ARS fournit des informations sur son site et lors d'épisodes de pollutions de l'eau courante distribuée au réseau, il arrive de procéder au porte-à-porte et à des affichages.

‡ **Une élue municipale** cite le cas d'un boulanger en production Bio qui compte tenu de son cahier des charges ne peut utiliser l'eau qui ne répondrait pas à certains critères de qualité et qui demande à la municipalité de lui fournir des attestations.

↳ **Mme Elodie Austruy** confirme que l'ARS ne fait que surveiller le réseau, constater et avertir mais ne délivre pas de certificats même si les données figurent sur son site Internet.

Jean-Louis Baudron : La fourniture de l'eau ressort de la commune ou communauté de commune détentrice de la compétence eau, ou du syndicat des eaux (production et distribution d'eau potable) qui engagent donc leur responsabilité.

➤ **Table ronde n° 2 : Gestion des rivières et des inondations et assainissement**

INTERVENANTS

- **M. Hervé Le Nouvel, vice-président délégué aux rivières, Chartres Métropole** : Dès son élaboration au début des années 2000, le Plan Vert de l'agglomération de Chartres « surlignait » le maillage des rivières par des circulations douces (piétonnes et cyclables). Son évolution a abouti aujourd'hui à une trame de circulation douce entre Jouy et Saint-Georges-Sur-Eure au fil de l'eau. Les Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE) en cours sur l'Eure, la Roguenette et la Voise concernent 136 Km de linéaires de rivières. Ce cheminement permet de découvrir une rivière changeante dont le débit varie de 32 m³/s. en hiver à seulement 0,5 m³/s. en étiage à l'été. Dans ce grand chantier, la communauté d'agglomération a eu pour mission de redonner leur rôle aux champs d'expansion des crues et de maintenir les volumes en amont. Il existe encore près de 170 Km de potentiel.

- **M. François Bordeau, directeur du cycle de l'eau à la communauté d'agglomération de Chartres Métropole** : il existe une prise d'eau dans l'Eure, pour l'alimentation en eau potable, mais ce type de captages est désormais minoritaire compte tenu de la baisse de qualité des eaux superficielles. L'enjeu de la potabilité repose aussi sur des phénomènes de communication entre masses d'eau, ainsi de la nappe de Craie, drainée par l'Eure. Aujourd'hui, la communauté d'agglomération qui a la charge de la production et de la distribution de l'eau potable travaille avec un géologue et un écologue, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, tant ces domaines sont intimement liés. Il existe depuis 2014 un schéma directeur en la matière et un schéma directeur d'assainissement approuvé en 2018. Des périmètres de protections ont été délimités. Les installations d'assainissement individuel ont aussi leur importance. L'agglomération détient cette compétence et veille à leur contrôle via son Service Public de l'Assainissement non-Collectif. Enfin une grande campagne de prévention des fuites et pertes a été conduite. Sur le volet « eaux pluviales », il faut se remémorer l'épisode brutal de 2018 (pluie diluvienne représentant localement un volume de 18.000 m³ d'eau !) qui rappelle le risque d'inondation et que le schéma directeur des eaux pluviales prendra en compte.

- **M. Christophe Tripet, chef du service de l'eau et de l'assainissement, pour l'agglomération du Pays de Dreux** : l'agglomération, créée en 2004, regroupe aujourd'hui 88 communes, dont bon nombre sont très rurales. Il est difficile d'intégrer de si nombreuses communes aux pratiques variées et de nombreuses installations très inégales en termes de qualité et de modernité. Ceci pose la question difficile du maintien ou non des modes de gestion rencontrés et de leur harmonisation. Or, le budget annexe de l'eau doit s'équilibrer par la seule ressource de la redevance d'assainissement. La loi ne permet pas d'équilibrage avec le budget général au-delà de cinq années, et il n'y a pas de convergence tarifaire entre les différentes communes ayant rejoint l'agglomération. En 2014, le Schéma Directeur d'Assainissement a fourni un état des lieux valable jusqu'en 2017. Deux axes de travail se sont dégagés : l'amélioration des stations d'épuration et l'entretien des réseaux sujets à nombreux niveaux

de pertes. Un programme d'assainissement collectif s'est développé sur six communes (3.500 hab.), prioritairement sur les localités inondables. Il reste 29 communes en assainissement individuel exclusif soit 12.000 installations. Des questions comparables se rencontreront pour la reprise du réseau des pluviales sachant que celle-ci se fait sans possibilité d'harmoniser les niveaux d'investissement anciens et futurs, faute, là encore, d'outil comptable adéquat.

- **M. Lionel Turpin, directeur général de la société Aqualter** : La société est délégataire sur l'assainissement via Cm Assainissement et l'eau potable via Cm Eau, 2 SEMOP à capital partagé entre Aqualter et Chartres Métropole. Une nouvelle station d'épuration a été récemment construite pour la zone urbaine de 160 000 Equivalents Habitants, l'ancienne était située au bord de l'Eure et en zone urbaine. Aujourd'hui, la nouvelle station met en œuvre une temporalisation des rejets via un bassin de lagunage de 80 000m³ pour gérer les périodes de basses eaux de la rivière et un séchage solaire des boues d'épuration. Parallèlement, sept stations vétustes vont être supprimées. Leurs dimensions les rendaient inutiles et impliquaient des rejets dans des ruisseaux de trop faibles dimensions, provoquant des risques chroniques de pollution par les effluents de rejets. Un diagnostic permanent du système d'assainissement doit être effectué en temps réel pour permettre de mesurer l'efficacité des travaux entrepris tant au niveau de la collecte des effluents, leur transport et leur traitement. Des citoyens volontaires sont désignés pour veiller à la qualité de l'eau fournie au robinet. Ce sont nos ambassadeurs de l'eau, qui ont ainsi participé à une communication importante vis-à-vis du public sur un sujet de préoccupation des habitants.

ECHANGES

‡ **Mme Michèle Martin, maire de Saint-Piat**, évoquant les pollutions, dit souhaiter vivement que les moyens techniques puissent suivre quand un cas de pollution est signalé, venant de l'amont. Ainsi, il existe un manque de coordination de l'ouverture des vannes en amont de Saint Piat. On peut se demander si les structures sont bien en place pour faire face à l'augmentation très rapide de la taille des agglomérations.

↪ **M. Le Nouvel (Chartres métropole)** : un service d'astreinte existe et permet de pallier à toute éventualité. Une veille a été mise en place depuis plus de dix ans pour surveiller les débits et l'état de la rivière. Mais la communication sur ces dispositions doit être améliorée.

‡ **Un participant** s'étonne qu'on parle de progrès dans le cas de l'incinération des boues qui n'ont pu être valorisées (cas évoqué par M. Turpin).

↪ **M. Turpin (Société Aqualter)** : la majorité des volumes sont l'objet de compostage et d'épandage. L'incinération concerne des quantités réduites si les boues s'avèrent non conformes. Le cas du compostage pose d'ailleurs problème car le statut des boues peut échapper à la définition du produit pour demeurer selon les circonstances dans la catégorie des déchets. Il peut y avoir par ailleurs un problème dû à la présence de métaux lourds.

↪ **M. Thirouin, président de la Chambre d'Agriculture**, revendique à ce propos qu'on songe à mieux garantir les agriculteurs impliqués dans cette filière.

↪ **M. Le Nouvel** : le séchage a pour mérite d'être compatible avec les exigences de traçabilité de ce sous-produit.

‡ **Mme Estelle Cochard (Conseillère régionale)** demande ce qu'il en est de la prise en compte de la problématique inondations et ruissellement dans les documents d'urbanisme. En effet, l'artificialisation des sols ne cesse d'augmenter.

✎ **M. Tripet (Agglo du Pays de Dreux)** : il existe normalement un schéma directeur d'assainissement, en alimentation en eau potable et maintenant un schéma directeur pour les pluviales calé sur une gestion à la parcelle. Ils sont annexés aux documents d'urbanisme. Le problème est le décalage dans le temps entre leur élaboration et l'agrégation des nouvelles collectivités et aussi un besoin important de foncier pour prendre en compte le risque inondation. La question de l'artificialisation des sols doit être intégrée aux futurs SDAGE. Mais il faut aussi reconnaître qu'il existe parfois des différences entre les directives et leur application sur le terrain.

✎ **M. Bordeau (Chartres métropole)** rappelle en outre que l'urbanisation se développe nécessairement en fonction des capacités des réseaux préexistants ou programmés.

➤ **Table ronde n° 3 : Eau et nature**

INTERVENANTS

- **M. Thirouin, Président de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir**, reconnaît tout d'abord la vivacité des débats sur ce thème. Il rappelle que le long des cours d'eau existe une zone de non traitement de 5 mètres minimum. Des dispositifs veillent à l'équilibre des masses d'eau pour la prise en compte des écosystèmes, comme les quotas de la nappe de Beauce. Sur l'Ozanne, des actions volontaires ont été menées par les agriculteurs sous l'égide de la Chambre d'agriculture pendant quinze ans. La diversification des cultures, qui peut passer par l'implantation de nouvelles cultures, est certes une piste à explorer, mais elle n'est envisageable que si elle est compatible avec les revenus des agriculteurs. La prochaine PAC pourra peut-être apporter des réponses, notamment pour un certain nombre de communes du Perche où l'élevage pourra être soutenu grâce à leur classement en « Zones Défavorisées Simples ».

- **M. Michel Boisard, président du SMAR (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin du Loir)** : Le syndicat créé en 2012 regroupe notamment la fédération départementale des pêcheurs et la chambre d'agriculture. Il compte 6 communautés de communes et 98 communes sur 400 Km de rivières. Il a signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne un contrat territorial dont l'objectif global est la reconquête du bon état de la rivière et de ses affluents. Son budget a permis des travaux sur les ripisylves, sur les berges (178 Km) consistant en des restaurations des rives, suppressions d'embâcles, effacements de vingt-trois seuils et rétablissements de continuités écologiques. Toutefois, l'entretien courant reste du ressort des propriétaires riverains. De même, des travaux de restauration ont porté sur 5 Km de lit mineur. Par ailleurs, une initiative a porté sur le financement de soixante-quatorze abreuvoirs pour limiter les dégradations des rives par le bétail. Sur le volet de la prévention des inondations, les remises en état précitées jouent leur rôle. Mais M. Boisard insiste pour témoigner que la prévention passe surtout par des actions peu coûteuses de surveillance et gestion des vannages des moulins ou des ouvrages (à Bonneval, il en existe treize pour lesquels des conventions sont passées et des astreintes de surveillance programmées).

- **M. Pascal Garros, exploitant en agriculture biologique** : l'exploitation se situe sur 174 ha situés sur la nappe de Beauce (plantes aromatiques et céréales). La transition vers le *Bio* a débuté en 1998,

jusqu'en 2019. Cette longue durée de conversion est consécutive aux difficultés d'adaptation aux conditions du marché mais également aux dispositions réglementaires et à la durée de substitution de l'appareil de production ainsi qu'aux surfaces importantes à convertir. Aujourd'hui, seulement 1 % de la Surface Agricole Utile (SAU) de Beauce est en Bio, soit une centaine d'agriculteurs, chiffre très en retard par rapport aux autres départements. Ce retard est dû aux freins liés au poids des pratiques culturales classiques. Le passage au bio suppose une forte adaptabilité. L'exploitation s'est orientée vers une multiplicité des cultures (12 à 15 par an sur l'ensemble des parcelles) qui lui permet d'assurer un maximum de résilience.

- **Mme Anne Deveaux, du groupe Pigeon-Granulats**, donne l'exemple du site de la carrière de La Borde, lancée en 1988 et arrivant à son terme. La remise en état se fonde sur un guide de bonnes pratiques édité en 2002. Trois vocations sont possibles pour la réhabilitation-reconversion d'une carrière : le paysage, l'agrément (loisirs) et l'écologie. Or, dans ces trois usages, la qualité de l'eau est tout autant recherchée. Parmi les contraintes, elle cite la présence dans les eaux résiduaires de matières en suspension, parfois de pollutions aux hydrocarbures. Heureusement, les engins de chantier sont maintenant dotés de kits anti-pollution et des tests sont menés régulièrement. Des procédures d'urgence pour les cas de pollution avérés existent aussi. De nos jours, la remise en état se réalise au fur et à mesure tout au long de l'exploitation par tranches successives selon le programme d'exploitation. Sur le site de Margon, le but était une transition vers une double vocation d'agrément et de préservation avec une zone de loisirs, une zone de transition et une zone sanctuaire. En 2000, la rivière La Cloche a ainsi été re-méandree sur 700 m avec l'aide d'Eure-et-Loir Nature. La gestion halieutique et écologique est aujourd'hui assurée par la Fédération Départementale de la Pêche. Sur la tranche exploitée de 2001 à 2018, une zone humide a été réalisée en partenariat avec Eure-et-Loir Nature.

- **Mme Céline VEDIE, Conseil départemental d'Eure-et-Loir** : le Département contribue à la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques et de façon plus générale à la préservation de la ressource en eau, en accompagnant les collectivités euréliennes dans leurs différents projets. Animation, mutualisation d'informations, conseils techniques, ... sont donc apportés sur les thématiques de l'eau potable, l'assainissement et les milieux aquatiques (GEMA).

Concernant les milieux aquatiques, le Département a créé et anime le réseau des techniciens de rivière regroupant également l'ensemble de leurs partenaires (DDT, Agences de l'eau, AFB, FDPPMA, ...). Il a pour vocation de faciliter les missions des techniciens, notamment en créant des synergies et en mutualisant des informations et des retours d'expériences. Par ailleurs, le Conseil départemental dispose d'une politique d'aide financière pouvant permettre de contribuer à la réalisation de projets dans l'ensemble du domaine de l'eau.

- **M. Pierre Fetter, directeur de la fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques** : la fédération joue un rôle d'animation et d'information auprès des élus et des propriétaires. Une agence technique conseille les maîtres d'ouvrage en eau potable, captages, ressource en eau ou adaptation au changement climatique etc. Sur la gestion du risque et sur la biodiversité, l'association aide à la restauration des zones humides dans le cadre des *Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux* (SAGE). Il est très regrettable qu'un certain recul en arrière ait été effectué sur la définition des cours d'eau : si certains sont protégés par la réglementation, sur d'autres non retenus comme "cours d'eau" il n'existe aucune contrainte réglementaire. La notion de "zone de non traitement" actuelle est ainsi moins contraignante qu'avant 2017. Sur la maîtrise des quantités d'eau et des prélèvements, des efforts ont été fait, mais le dispositif actuel reste à améliorer. Enfin, la fédération est opposée à l'idée de création de bassines.

- **M. Jean-François Plaze, représentant de l'association des propriétaires de moulins « Fédération des Moulins de France »** : Cette association de défense des propriétaires œuvre pour mettre en valeur le patrimoine meunier et le patrimoine bâti des moulins. Mais l'association entend aussi défendre les intérêts des gestionnaires qui sont confrontés à leurs responsabilités dans la continuité écologique en question. Pour lui, sur la centaine de moulins et ouvrages du département, il convient de distinguer ceux qui sont gérés de ceux qui ne le sont pas. Or, s'il existe des prescriptions préfectorales édictées chaque année, il faut faire du cas par cas pour chaque moulin. Certains par exemple produisent leur électricité (il y a un réel potentiel pour des chutes de 0.50 à 2 mètres. Il faut en tenir compte dans leur mission d'intérêt général qui repose tant sur l'entretien des rives, que la prévention des embâcles, l'évacuation des immondices ou le bon écoulement des sédiments. En outre, ils doivent veiller à maintenir un niveau d'eau suffisant à l'étiage pour la libre circulation des poissons ou au contraire, éviter les inondations. Pour toutes ces missions, le défi est de trouver un *modus vivendi* et un partage avec les autres habitants et riverains et leurs représentants élus.

- **M. Joël Aubouin, vice-président d'Eure-et-Loir Nature** : L'association a pour vocation, entre-autre, de faire connaître, et faire valoir la nature, et les conditions de sa pérennité dans le contexte environnemental du département. Il cite pour ce faire les animations dans les écoles ou envers le grand public mais aussi vers les entreprises et les communes. Les nouveaux projets d'études de requalification de la Cloche ou l'action sur en cours sur l'Eure pour un réaménagement écologique des anciennes ballastières sont de bons exemples d'opportunités pour valoriser et restaurer notre patrimoine naturel local.

ECHANGES

‡ **Question d'un participant sur les mares** : **M. Benoît Allard, du Conservatoire régional des espaces naturels (CEN Centre Val-de-Loir)** répond en mentionnant le travail du Conservatoire depuis plus de dix ans sur cet inventaire et le soutien apporté aux communes pour revaloriser les mares et leur rôle écologique.

‡ **M. Pasquier (association de St-Georges-sur-Eure)** demande quel niveau minimum d'eau doit garantir un propriétaire de moulin à son ouvrage.

↳ **M. Plaze (association des propriétaires de moulins)** : chaque cas est particulier et les règles de gestion résultent des droits d'eau accordés initialement au moulin selon qu'ils sont fondés en titre (avant 1789) ou non. A noter que les riverains ont des droits mais aussi des devoirs.

↳ **M. Boisard (SMAR)** indique aussi que les syndicats de rivières peuvent venir en aide aux propriétaires et les conseiller.

Mme Estelle COCHARD (élue Conseil régional) rappelle que la Région participe au financement d'actions sur les rivières tel l'aménagement de l'Aigre à Romilly sur Aigre.

‡ **Question d'un participant** : pourquoi seul 1% des surfaces agricoles sont actuellement en bio dans le département ?

↳ **M. Garros (agriculture biologique)** : la pratique très productiviste de la région est un obstacle et la taille des exploitations est un frein, contrairement aux surfaces plus modestes où l'investissement initial à reconverter est moindre. De plus, le lien familial entre les générations d'agriculteurs sur l'exploitation tend à renforcer sa dimension donc son handicap. Selon lui, le Perche est mieux loti. Mais

la tendance est au vieillissement partout, ce qui ne favorise pas le renouvellement des pratiques. Enfin, la PAC est peu incitative. Pour l'être, une politique devrait viser l'échelle d'une région ou d'un SDAGE.

↳ **M. Thirouin (Chambre d'agriculture)** : depuis 2 à 3 ans l'approche des agriculteurs vis à vis du bio évolue. L'État joue un rôle dans le retard pris en raison des délais atteignant trois ans pour payer les aides dues aux exploitants en conversion (environ cinquante dans le département). Or, il faut précisément trois ans pour vendre ses premiers produits labellisés Bio sur le marché. De plus, les financements apportés par les Régions peuvent être assez différents.

‡ **Question** d'un participant : quand l'Eure se verra-t-elle couverte par un SAGE ?

La réponse à cette question dépend de la mise en œuvre d'une réflexion globale à mener par les acteurs locaux.

‡ **Question d'un participant** sur les effets vertueux du Bio sur la faune et plus généralement sur la biodiversité.

↳ **M. Garros** : ce retour est mesurable. L'association *Eure-et-Loir Nature* participe à un diagnostic tous les deux ans sur son exploitation et ce retour a pu être constaté. Même le rendement profite de cette restauration des fonctionnalités naturelles. Au-delà des prescriptions du cahier des charges, le paysage devrait gagner à être remodelé, comme par exemple par la reconstitution des haies ou des autres éléments structurant le système agro-environnemental. Sur l'exploitation, ce ne sont pas moins de quatre kilomètres de haies qui ont ainsi été recréées en vingt ans, et s'y ajoutent quatre hectares d'espaces de biodiversité non-cultivés.

Monsieur Bernard Chevassus-au-Louis,

Docteur ès sciences de l'université Paris XI, ancien directeur général de l'INRA, ancien président du Muséum national d'Histoire naturelle et du conseil scientifique de l'Agence de l'eau Seine Normandie, président d'Humanité et Biodiversité

Monsieur Chevassus-au-Louis salue le travail préparatoire et la qualité des échanges de cette rencontre. Il tient à souligner les améliorations apportées depuis maintenant cinquante ans par les agences de l'eau. Ces progrès, tant sur l'acidité des sols et de l'eau, que sur le cycle du carbone, sur la biodiversité etc., ont porté leurs fruits sur le retour de la vie dans nos cours d'eau. A une certaine époque, on ne connaissait plus que trois espèces de poissons dans la Seine à Paris, alors qu'on en dénombre environ une trentaine à ce jour. On peut aussi évoquer le retour du Castor ainsi que d'autres espèces encore, et ce, souligne-t-il pour seulement une trentaine d'euros par Français et par an, quand la PAC coûte environ 150 € par habitant. Finalement, c'est grâce à la subsistance de ces espèces qu'il nous est aujourd'hui donné de mieux évaluer – par leur suivi – l'évolution de la qualité de nos milieux naturels et de mettre en évidence les pollutions.

Le principal problème pour l'avenir demeure la persistance de certains polluants, ceux qui sont déjà bien connus (comme les polychlorobiphényles, dits « PCB »), comme ceux dont on découvre encore les effets comme les *perchlorates*. S'y ajoute le phénomène d'inertie des masses d'eau qui se révèle même sur des terrains imperméables comme les sols granitiques de Bretagne... Même si sa source est stoppée, une pollution peut rester présente des dizaines d'années.

Un point a peu été abordé, celui de l'éducation. Il est inquiétant, par exemple, de voir combien peu de gens savent établir un lien entre le traitement d'un champ et la situation de la nappe ou bien encore que le « petit cycle de l'eau » établi du robinet à la station d'épuration et à nouveau au robinet paraît déconnecté du « Grand cycle de l'eau » dans lequel il s'insère. Malgré nos normes toujours plus exigeantes, nous n'intégrons toujours pas que celles-ci visent essentiellement la santé humaine : or, on découvre jour après jour que les milieux aquatiques, eux, sont infiniment plus exigeants (certains organismes aquatiques sont ainsi incapables de supporter nos doses maximales d'exposition ou de consommation journalières). Il est donc indispensable d'allier les mesures préventives et les mesures curatives sans exclure l'un ou l'autre type de mesure, et quand bien même les implications financières de l'une seraient sans commune mesure avec celles de l'autre !

On a besoin d'une vision à long terme qui fasse fi de la vision économique de court ou moyen terme sans pour autant écarter celle-ci. Mais les décideurs qui se fondent sur une vision économique ne peuvent se projeter au-delà si la société civile ne l'y conduit pas. Ainsi, dans le passé ; des substances chimiques ont été interdites (DDT, atrazine...). Ce sont les "bêtises qu'on ne refera pas"... Mais il faut aussi se méfier des substituts : un désherbant à base d'acide pélargonique présenté comme le palliatif pour préserver la nature et l'eau sera-t-il vraiment moins nocif ? Cela reste un produit de synthèse

produit à grande échelle dont les effets néfastes déjà avérés ne seront évalués sans doute vraiment que par les générations futures.

La logique économique qui traduit en *coût* l'impondérable des transactions financières, ignore qu'il puisse aussi s'agir d'un bénéfice. On peut faire un rapprochement avec la manière dont on parle de « charges sociales » là où un système productif générant un chiffre d'affaire devrait parler de « bénéfice social » chaque fois qu'un bien-être humain est recherché et obtenu.

Des occasions comme cette journée restent précieuses, car le temps passé à discuter entre acteurs est du temps gagné en cohésion sociale.

Et n'oubliez pas !

<http://www.eau-seine-normandie.fr/>

<https://consultationeau.fr/> **Votre avis est important !**

